

**L'avis de l'Expert et la résolution des litiges
dans le monde numérique**
(quand l'éclairage technique est nécessaire à l'accord)

- 14h00 Accueil des participants**
- 14h30 Ouverture du Colloque**
Monsieur Christian de BAECQUE, Président du Tribunal de Commerce de Paris
Monsieur Nathan HATTAB, Président de la CNEJITA
- 14h50 Regards croisés sur les rôles de l'Expert**
Maître Stéphane LEMARCHAND, Avocat à la Cour d'Appel de Paris
L'avis de l'Expert : Quelle place dans la résolution des différends ?
Monsieur Philippe AYMAR, Expert près la Cour d'Appel de Paris
Les rôles multiples de l'Expert
- 15h30 Table ronde (points de vue, retours d'expérience, attentes)**
Table ronde animée par **Maître Christiane FERAL-SCHUHL**, Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Madame Bénédicte LIJOUR, Directeur Juridique CAPGEMINI France
Pour l'évaluation du risque et la prise de décision (aller ou pas au litige ?)
Maître Christiane FERAL-SCHUHL, Avocat à la Cour d'Appel de Paris
De l'analyse du risque à la négociation de l'accord amiable
Monsieur Stéphane LIPSKI, Expert agréé par la Cour de Cassation
Quel meilleur moment pour l'éclairage technique ?
Monsieur Michel ZOUBE, Président délégué chargé du contrôle des expertises au Tribunal de Commerce de Nanterre
Du bon usage de l'avis de l'Expert : rapport judiciaire, rapport privé
- 17h00 Synthèse et clôture du Colloque**
Monsieur Christian de BAECQUE, Président du Tribunal de Commerce de Paris
Synthèse des travaux et perspectives
Monsieur Nathan HATTAB, Président de la CNEJITA
Clôture des travaux
- 17h30 Cocktail**

« L'AVIS DE L'EXPERT ET LA RESOLUTION DES LITIGES DANS LE MONDE NUMERIQUE »
(quand l'éclairage technique est nécessaire à l'accord)
Vendredi 27 mai 2011 à 14h00
Grande Salle d'Audience du Tribunal de Commerce de Paris

M. Mme Melle Fonction
Adresse
Tél. Email
 Assistera au colloque Sera accompagné(e) ou se fera représenter par :

Participation aux frais : 60 € x ---- participants, soit : ----- € à adresser par chèque à l'ordre de la CNEJITA

Coupon réponse à retourner au plus tard le 20 mai 2011, accompagné du chèque de règlement à
M. Nathan HATTAB, Président, 54 rue Juliette Savar 94000 CRETEIL
ou à renvoyer à l'adresse suivante : siteinternet@cnejita.org